



## AVIS PUBLIC

### AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATIONS MINEURES – NOVEMBRE 2021

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 23 novembre 2021 à 19 h 30, les membres du conseil municipal devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

#### **1480-1482, 8<sup>E</sup> RANG**

Dossier : DM-2021-00063

Lot : 2 992 078 du cadastre du Québec

Objet : permettre un mur de soutènement en cour avant secondaire d'une hauteur de 1,40 mètre alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une hauteur maximum de 1 mètre pour les murs de soutènement en cour avant.

#### **1480-1482, 8<sup>E</sup> RANG**

Dossier : DM-2021-00064

Lot : 2 992 078 du cadastre du Québec

Objet : permettre une clôture en cour avant secondaire à une distance de 0,10 mètre de la ligne de rue alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une distance minimal de 1 mètre de la ligne de rue pour les clôtures en cour avant secondaire.

Une présentation détaillée des demandes peut être consultée sur le site web de la Municipalité à l'adresse : <http://valdavid.com/calendrier-citoyen/consultation-ecrite-derogations-mineures/>

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.
4. En raison de la COVID-19, toute personne intéressée peut également se faire entendre par écrit, en faisant parvenir ses commentaires au plus tard le 22 novembre 2021, via les méthodes suivantes :  
Courriel : [juridique@valdavid.com](mailto:juridique@valdavid.com)  
Courrier postal : Mairie – Consultation écrite, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0

DONNÉ À VAL-DAVID, le 8 novembre 2021

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Secrétaire-trésorier adjoint